

Devenir formateur / formatrice à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et médico-Social (PRAP 2S)

Mis à jour le 24 mai 2023

Conditions d'entrée et prérequis

- Préalablement à la formation de formateur prap, le candidat doit :
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des Caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription),
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression. Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte ainsi qu'un logiciel de présentation. Il lui est par ailleurs fortement conseillé de participer préalablement à une formation d'acteur prap et d'obtenir le certificat correspondant. Pour le secteur 2S, il est recommandé de posséder en plus, un diplôme et/ou une expérience professionnelle en lien avec la certification visée.

Public visé

Tout public

Rythme

Temps plein

Durée en centre

98 heures

Objectifs professionnels

- Elaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans un établissement
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'améliorations et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique, intégrant l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation
- Risques liés à l'activité physique, troubles musculosquelettiques : définition et facteurs déterminants
- Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
- Méthodes d'analyse du travail
- Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- Réflexivité autour l'accompagnement à la mobilité
- Organisation, conception, animation et évaluation d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentations de méthodes et d'outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle lors de l'intersession.

La formation se déroule en alternance avec des périodes d'application en établissement (21 heures).

Document de référence INRS

Plateau avec matériels spécifiques reconstituant une situation d'accompagnement à la mobilité

(Lit médicalisé, fauteuil roulant, draps de glisse, guidon de transfert etc...)

Clé USB fournie à chaque stagiaire

Profil des intervenants

Formateur/trice du GIP FTLV, confirmé(e) dans la formation de formateurs prap 2S et certifié(e) par l'INRS.

Devenir formateur / formatrice à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans le secteur Sanitaire et médico-Social (PRAP 2S)

Durée en entreprise

21 heures

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée par le GIP FTLV. Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir annexe §5.3.3 du document de référence PRAP) peuvent prétendre à l'obtention d'un nouveau certificat de formateur PRAP 2S valable 36 mois.

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Pas de reconnaissance possible

Entrée et sortie permanente

Non

Délais et modalités d'accès

Inscription en ligne au plus tard 1 semaine avant le démarrage de la formation.

[Formateur PRAP 2S](#)

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019